

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une assemblée consultative du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 18 septembre 2023 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, la conseillère et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes

M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel, et Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avaient préalablement motivé leur absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

2023-09-486

Premier projet de règlement n° 2546 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

Le conseil procède à la consultation publique sur le premier projet de règlement n° 2546 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du premier projet de règlement n° 2546 et les conséquences de son adoption.

2 personnes sont présentes.

Ces citoyens demeurent sur la rue Cloutier et souhaitent construire un garage dans la cour arrière donnant sur la rue De Ramezay.

Le projet de règlement, tel que déposé, propose une marge arrière de 2 m au lieu de 6 m pour la construction d'un garage.

Ces derniers proposent d'établir la marge arrière à 1 m considérant la dimension des terrains avec une profondeur de 27,43 m.

Le conseil convient d'étudier cette demande lors de l'adoption du second projet de règlement n° 2546.

2023-09-487 Projet de règlement n° 2547 « Concernant des modifications au Règlement de construction n° 2224 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de règlement n° 2547 « Concernant des modifications au Règlement de construction n° 2224 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du projet de règlement n° 2547 et les conséquences de son adoption.

Aucune personne n'est présente.

2023-09-488 Projet de règlement n° 2548 « Concernant des modifications au Règlement sur les permis et certificats n° 2225 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de règlement n° 2548 « Concernant des modifications au Règlement sur les permis et certificats n° 2225 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du projet de règlement n° 2548 et les conséquences de son adoption.

Aucune personne n'est présente.

2023-09-489 Projet de règlement n° 2549 « Concernant des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 dans le but d'exclure la zone H-01-212 des zones pour lesquelles l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise »

Le conseil procède à la consultation publique sur le projet de règlement n° 2549 « Concernant des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 dans le but d'exclure la zone H-01-212 des zones pour lesquelles l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est requise ».

Le maire demande à M. René Chevalier, directeur du Service juridique et greffier, d'expliquer le contenu du projet de règlement n° 2549 et les conséquences de son adoption.

Aucune personne n'est présente.

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que
l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire